

CORRIGENDUM N°01 - LIGNES DIRECTRICES

Référence de publication : **BDI23006_10025**

Intitulé : Appel à propositions pour la « promotion des latrines ECOSAN pour le respect de l'environnement et prise en compte des besoins des filles et des jeunes plus vulnérable »

Objet : Correctif de l'Appel à propositions : **BDI23006-10025**

L'Appel à propositions susmentionné est modifié/corrigé comme suit :

Lire :

2.1.1 Recevabilité des demandeurs [demandeur et codemandeur(s)]

Demandeur

1) Pour pouvoir prétendre à des subsides, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes

- A. être une personne morale ; **et**
 - B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ;
- C. être un type spécifique d'organisation tel que : organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale, organisation internationale (intergouvernementale) etc ...
- D. être établi ou représenté au Burundi
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et non agir en tant qu'intermédiaire **et** ;
- **F. Avoir géré un mandat ou une mission en adéquation avec l'objet du présent appel à propositions d'un montant minimum de 250 000 euros au cours des cinq dernières années ;**
- G. Avoir une expérience dans le domaine de la construction de latrines ECOSAN,
- H. Disposer d'états financiers certifiés par un organisme indépendant (auditeur ou commissaire aux comptes). Ces états ne peuvent pas remonter à plus de 2 ans ;
- I. Rapport d'audit externe (si demandeur privé).

Codemandeur(s)

Le(s) codemandeur(s) participe(nt) à la définition et à la mise en œuvre de l'action, et les coûts qu'il(s) encour(en)t sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur.

Les codemandeurs doivent satisfaire aux conditions suivantes

- A. être une personne morale ; **et**
 - B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ;
- C. être un type spécifique d'organisation tel que : organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale, organisation internationale (intergouvernementale) etc ...
- D. être établi ou représenté au Burundi

- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s)) et non agir en tant qu'intermédiaire **et**;
- F. Avoir géré un mandat ou une mission en adéquation avec l'objet du présent appel à propositions d'un montant minimum de 250 000 euros au cours des cinq dernières années ;
- G. Avoir une expérience dans le domaine de la construction de latrines ECOSAN,
- Au lieu de :

Demandeur

2) Pour pouvoir prétendre à des subsides, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes

- A. être une personne morale ; **et**
- B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ;
- C. être un type spécifique d'organisation tel que : organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale, organisation internationale (intergouvernementale) etc ...
- D. être établi ou représenté au Burundi
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s)) et non agir en tant qu'intermédiaire **et** ;
- F. Avoir un mandat ou une mission en adéquation avec l'objet du présent appel à propositions
- G. Avoir une expérience dans le domaine de la construction de latrines ECOSAN,
- H. Disposer d'états financiers certifiés par un organisme indépendant (auditeur ou commissaire aux comptes). Ces états ne peuvent pas remonter à plus de 2 ans ;
- I. Rapport d'audit externe (si demandeur privé).

Codemandeur(s)

Le(s) codemandeur(s) participe(nt) à la définition et à la mise en œuvre de l'action, et les coûts qu'il(s) encour(en)t sont éligibles au même titre que ceux encourus par le demandeur.

Les codemandeurs doivent satisfaire aux conditions suivantes

- A. être une personne morale ; **et**
- B. être un acteur privé sans but lucratif ou une fondation ;
- C. être un type spécifique d'organisation tel que : organisation non gouvernementale, opérateur du secteur public, autorité locale, organisation internationale (intergouvernementale) etc ...
- D. être établi ou représenté au Burundi
- E. être directement chargé de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s)) et non agir en tant qu'intermédiaire **et**;
- F. Avoir un mandat ou une mission en adéquation avec l'objet du présent appel à propositions
- G. Avoir une expérience dans le domaine de la construction de latrines ECOSAN,

Tous les autres termes et conditions de l'Appel à propositions demeurent inchangés. Les présentes modifications font partie intégrante de l'Appel à propositions.